

**Les modifications apportées par rapport à la version de l'Avant-Programme 2008 sont surlignées en violet clair**

<b>Concours</b> (catégorie): CSI** + CSI AM B + CSI Jeunes Chevaux 6 et 7 ans + CSI* Ladies
<b>Lieu:</b> BERCHERES SUR VESGRE
<b>Date:</b> 20-21-22-23 AOÛT 2009
<b>FN:</b> FRANCE

## CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI (23<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009)
- Au Règlement Général (23<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009)
- Au Règlement Vétérinaire (11<sup>e</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles et ses Annexes (23<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys, (9<sup>ème</sup> édition, 2008)
- CSI/CSIO Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour les catégories CSIO et Amateur),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1<sup>ère</sup> édition, révision effective au 10 avril 2008)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (2<sup>ème</sup> édition, révision effective au 1<sup>er</sup> janvier 2009)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

\*\*\*\*\*

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**

**La signature qui suit doit être imprimée dans le programme**

Approuvé par la NF

**Date** Le 31/07/2009

Fédération Française d'Équitation  
Programmes internationaux  
  
Pascal DUBOIS  
Directeur Technique National

Signature du Secrétaire Général

**Ce programme est approuvé, si les corrections et les additions apportées par la FEI ont été effectuées. La Fédération Nationale et le Comité d'Organisation sont obligés de s'assurer que les sections obligatoires dans le programme approuvé sont transmises aux Fédérations invitées et aux Officiels pour leur information.**

**N.B. Tout le texte en VERT doit être soigneusement noté par les Comité d'Organisation et les Fédérations Nationales et peut être supprimé du programme avant l'impression, UNIQUEMENT après l'approbation finale de la FEI.**

#### **AVIS CONCERNANT TOUS LES CONCOURS INTERNATIONAUX**

**Toutes les épreuves, autres que celles régies par le Règlement des Concours de Saut d'Obstacles, doivent être approuvées par la FEI avant de paraître dans le programme**

**Les avant-programmes des CSI-Cat. A pour P/Ch/J/YR/V ainsi que pour les CSI\*/\*\* sont approuvés par la Fédération Nationale responsable.**

**L'approbation finale par la FEI de l'Avant-programme, selon l'Art. 115.1, ne concerne que la conformité de son contenu avec les Statuts et les Règlements de la FEI. En aucun cas, elle ne saurait inclure une acceptation implicite d'une responsabilité quelconque pour des dommages causés à des tiers par le Comité d'Organisation, ses Officiels, les athlètes, les propriétaires et les chevaux**

**Les avant-programmes pour ces concours doivent parvenir au secrétariat de la FEI pour information au minimum 4 semaines avant le début du concours.**

## I. INFORMATIONS GENERALES

### 1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

**STATUT:** CSIYR-B  CSI2\*   
CSIJ-B  CSI1\* LADIES   
CSIP-B   
CSIch-B   
CSIV-B   
CSIAm-B  AUTRE  CSI JEUNES CHEVAUX 6 ET 7 ANS

DATE : 20/08/2009 - 21/08/2009 - 22/08/2009 - 23/08/2009

LIEU: BERCHERES SUR VESGRE

PAYS:FRANCE

Site internet:www.harasdesceltes.com

Coordonnées du Terrain de Concours:

Adresse:RD 147-4 Route la Haye 28260 Berchères sur Vesgre

Téléphone:0033 6 45 90 75 93

De Paris : prendre A13 à la porte d'Auteuil puis A12 direction Rambouillet puis N12 direction Dreux  
Suivre N12 jusqu'à sortie Houdan/ Maulette De l'A10 vers Paris : sortir à Dourdan après le péage puis  
à gauche direction Rambouillet A Rambouillet direction St-léger en Yvelines A St-léger direction  
Houdan De l'A13 vers Paris : sortir à Mantes après le péage puis à droite direction Longnes A Longnes  
direction Houdan puis Berchères/Vesgre A Houdan coté Maulette : prendre D933 direction Anet  
traversez St-Lubin de la Haye direction Berchères / Vesgre Arrivé à Berchères /Vesgre : au feu à  
gauche, restez à gauche à la sortie du village 1ère à gauche direction La haye : l'entrée du Haras se  
trouve à 200 m à gauche.Suivre les panneaux Haras des Celtes.

Aéroport: Roissy-Orly

### 2. ORGANISATEUR

Nom:Haras des Celtes (Véra Benchimol-Brot)

Adresse:RD 147-4 Route la Haye 28260 Berchères sur Vesgre

Téléphone:0033 6 45 90 75 93

Fax:0033 2 37 82 04 74

Email:Email:vera.hc@harasdesceltes.com

Site Internet:www.harasdesceltes.com

### 3. COMITE ORGANISATEUR (Appendice A GR)

Président d'Honneur :Nicolas Brot

Président du Concours :Véra Benchimol-Brot

Secrétaire du Concours :Cht'i chrono

Chef de Presse : Véra Benchimol-Brot

Liste de contrôle pour Avant-Programme  
Saut d'Obstacles 2009

**4. DIRECTEUR DU CONCOURS**

Nom: Véra Benchimol-Brot

Adresse: Adresse: RD 147-4 Route la Haye 28260 Berchères sur Vesgre

Téléphone: 0033 6 45 90 75 93

Fax: 0033 2 37 82 04 74

Email: [vera.hc@harasdesceltes.com](mailto:vera.hc@harasdesceltes.com)

**5. SPONSORS:**



de Ladoucette

LE VINCI



Le Moulin  
d'Iery



PORSCHE



Le black bird Mila Photos



AR TROPIG



**II. OFFICIELS** (Veuillez-vous référer au Mémo à la page suivante)

**1. JURY DE TERRAIN : (Art. 144, 149, 259.1)**

Président: Sylvie Navet-Monier (France) (I)  
Membre: Jean-Philippe Hoyer (France) (C)  
Membre: Georges Labb (France)  
Membre: Claude Bret (France) (I)

**2. JUGE ETRANGER : (Art. 148, 259.1)**

Nom: Mr. Mario Gennero (Italie) (I)  
Adresse E-mail: mariogennero@libero.it

**3. CHEF DE PISTE (Art. 151, 259.5.1)**

Nom: Mr Henk-Jan Drabbe (NED) (O)  
Adresse E-mail: [he.drabbe@planet.nl](mailto:he.drabbe@planet.nl)

**ASSISTANT CHEF DE COURSE Seuls les chefs de piste FEI de niveau 1 peuvent être mentionnés.**

Nom: (Nom et nationalité)  
Nom: (Nom et nationalité)  
Nom: (Nom et nationalité)  
Nom: (Nom et nationalité)

**4. COMMISSION D'APPEL : (Art. 150, 160, 259.3)**

Président: (Nom et nationalité)  
Adresse E-mail:  
Membres: (Nom et nationalité)  
(Nom et nationalité)

**5. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 155, 244.5, 259.6 et Manuel pour les Commissaires)**

Nom: Pascal Cadiou (FRANCE)  
Téléphone mobile: 00 33 6 08 41 59 48

**6. DELEGUE VETERINAIRE FEI : (Art. 154, 259.4.2, 1003, 1007)**

Nom: Dr Roland Perrin  
Adresse E-mail: [www.clinique-equine@wanadoo.fr](mailto:www.clinique-equine@wanadoo.fr)

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

### **Mémo concernant les qualifications requises pour les officiels et les gains**

Pour établir le niveau en étoiles d'un concours, veuillez vous référer au taux de change fixe disponible sur le site de la FEI. Les taux pour 2009 seront disponibles dès mi-novembre 2009

#### **CSI2\***

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Juge International et un Membre doit être au moins Candidat Juge International
Juge Etranger:	Doit être Juge International s'il est le Président Jury de Terrain ou Candidat Juge International s'il est un Membre du Jury de Terrain (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	CHF 50'000.- à 149'999.-

#### **CSI1\***

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International et un Membre doit être au moins Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste :	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Maximum CHF 49'999.- (taux de conversion 1EUR = 1.60 CHF)

#### **CSI Cat B (Young Rider, Junior, Children, Pony, Amateur, Veteran)**

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International; deux Membres doivent être au minimum Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Seul des prix en nature peuvent être offert

### III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

#### 1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera à l'intérieur  à l'extérieur

#### 2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

Dimensions : 85m x 55 m

Nature du terrain :Sable

#### 3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Dimensions : 65 X 25 m (INDOOR)

Nature du terrain : Toubin & Clement

#### 4. BOXES

Dimension des boxes :3 m x 3 m (minimum 3m x 3m)

#### 5. INVITATIONS (Art. 115, 250, 251.1)

Nombre de FN invitées :37

FN invitées :  GER,  BEL,  BRA,  NED,  ITA,  UKR,  SUI,  
 ISRL,  ESP,  POR,  COL,  GBR,  SWE,  USA,  
 UAE,  IRL,  AUT,  CAN,  CHI,  GRE,  VEN  
 DAN,  JAP,  EGY,  NOR,  ARG,  KSA,  AUS,  
 LUX,  FIN,  LIE,  RSA,  MDG,  MEX,  LYB,  
 NZL,  ALG.

FN de réserve :  BUL,  LIB,  HON,  CHN,  RUS,  ZIM,  TUR,  
 QAT,

Pour le CSI \*\* :

Nombre d'athlètes de la nation invitante : 50

Nombre d'athlètes étrangers : 50

Nombre d'athlètes par FN : ENVIRON 5 - 7

Nombre de chevaux par athlète : 3

Pour le CSI \* Ladies :

Nombre d'athlètes de la nation invitante : 50

Nombre d'athlètes étrangers : 50

Nombre d'athlètes par FN : ENVIRON 5 - 7

Nombre de chevaux par athlète : 2

Pour le CSI Jeunes Chevaux 6 et 7 ans :

Nombre d'athlètes de la nation invitante :50

Nombre d'athlètes étrangers : 50

Nombre d'athlètes par FN : ENVIRON 5-7

Nombre de chevaux de 6 ans par athlète : 2

Nombre de chevaux de 7 ans par athlète : 2

Pour le CSI AM B :

Nombre d'athlètes de la nation invitante : 40

Nombre d'athlètes étrangers : 30

Nombre d'athlètes par FN : ENVIRON 3-5

Nombre de chevaux par athlète : 2

Les cavaliers du CSI Am-B doivent être âgés de 22 ans minimum.

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Les athlètes sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.  
Un palefrenier par athlète.

### IV. ENGAGEMENTS (Art. 116, 251)

**Tous les athlètes et chevaux prenant part à une compétition Internationale doit être enregistrés auprès de la FEI**

Engagements de Principe : 13/07/2009

Engagements Nominatifs : 27/07/2009

(obligatoire pour Championnats et Jeux)

Engagements Définitifs : 10/08/2009

Dernier délai pour changer

**Athlètes et chevaux (Art. 251.4): 17/08/2009**

Montant de l'engagement par cheval du **CSI \*\***: 350 €

Montant de l'engagement par cheval du **CSI\* Ladies**: 280 €

Montant de l'engagement par cheval du **CSI Jeunes Chevaux 6 et 7 ans**: **250 €**

Montant de l'engagement par cheval du **CSI AM-B** : **180€**

**(230 euros pour le cheval participant au GP)**

Frais MCP : 12,50 CHF par cheval à régler en plus des engagements

**Participation frais groupe électrogène : 20 € à régler à la reprise des passeports**

Les passeports ne sont pas obligatoires pour les chevaux français.

Chaque cheval n'est autorisé à courir qu'une seule épreuve par jour.

Merci d'envoyer vos engagements par fax au 00 33 2 37 82 04 74 ou mail  
[vera.hc@harasdesceltes.com](mailto:vera.hc@harasdesceltes.com)

Avec copie impérative à : FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION / DIRECTION  
TECHNIQUE NATIONALE - SERVICE DES COMPETITIONS INTERNATIONALES - 81 RUE E  
VAILLANT - 92517 BOULOGNE CEDEX -

Fax : +33.(0)1.58.17.58.53 Mail : [activites.inter.france@ffe.com](mailto:activites.inter.france@ffe.com)

#### **Pour les cavaliers français :**

Les demandes de participation devront être faites à partir du site  
[www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com) rubrique Recherche Concours « mes demandes de participation » avant le  
lundi 03 août à minuit.

**ATTENTION AUCUNE DEMANDE PAR FAX OU PAR COURRIER NE SERA  
PRISE EN COMPTE**

Les engagements définitifs devront également être enregistrés à partir du site  
[www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com) rubrique « mes demandes de participation » avant le lundi  
10 août à minuit.

**Les Comités Organisateurs peuvent introduire le paragraphe suivant dans l'avant-programme : "NB : Si un athlète retire son inscription sans excuse valable après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive."**

Ce montant est fixé à 120€ par cheval.

**IMPORTANT - Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants sur les chevaux/poneys :** • nom du cheval/poney • date de naissance • élevage/origine • pays de naissance • initiales du livre des origines (stud-book) • numéro du passeport • sexe • couleur de la robe • nom(s) du (des) propriétaire(s) • **année de naissance de l'athlète**

## V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)

### 1. ATHLETES

Hôtel:

HOTEL GINGKO (LA CHAUSSÉE D'IVRY)

TEL: 0033 2 37 64 01 11

SITE [www.hotel-ginko.com](http://www.hotel-ginko.com)

HOTEL LE CRÉPUSCULE (HOUDAN)

TEL: 0033 1 30 46 96 96

SITE [www.hotel-crepuscule.com](http://www.hotel-crepuscule.com) (

HOTEL La DOUSSEINE (ANET)

TEL : 0033 2 37 41 49 93

SITE [www.ladousseine.com](http://www.ladousseine.com)

CHAMBRES D'HÔTES LILAC COTTAGE (Saint Lubin de la Haye)

TEL: 0033 2 37 82 08 84

SITE [www.lilaccottage.fr](http://www.lilaccottage.fr)

Pour escapade à Paris:(min: 10% de réduction)

HOTEL GEORGE WASHINGTON\*\*\*\* (Champs Elysée)

43 rue de Washington 75008 Paris

Tel : 0149539442 Fax : 0149539443

[www.hotelwashingtonparis.com](http://www.hotelwashingtonparis.com)

HOTEL CHATEAUBRIAND \*\*\*\* (Champs Elysée)

6 rue Chateaubriand 75008 paris

Tel : 0140760050 Fax : 0140760922

[www.hotelchateaubriand.com](http://www.hotelchateaubriand.com)



Logement avec petit déjeuner du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, pris en charge par le CO le concurrent

Les repas seront pris en charge par le CO l'athlète , du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (**où** \_\_\_\_\_).

### 2. PALEFRENIERS

Les demandes de logement sont à envoyer avec les engagements.

Logement avec petit déjeuner du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, pris en charge par le CO l'athlète

Les repas seront pris en charge par le CO l'athlète , du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (**où** \_\_\_\_\_).

**Le CO doit mettre à disposition suffisamment d'installations sanitaires, avec douches, eau chaude et froide, pour hommes et femmes. Ces installations doivent être maintenues propres tout au long du concours.**

### 3. CHEVAUX / PONEYS

Les frais de transport seront pris en charge par le CO l'athlète .  
Si par le CO, à \_\_\_\_\_ par km.

Pour les concours en Europe, le boxe est gratuit  
Hors de l'Europe, le box est payé par le CO l'athlète . Si par l'athlète , au prix de \_\_\_\_\_ par boxe.

### 4. ACCUEIL

Le jour et l'heure d'arrivée des athlètes et chevaux, ainsi que les moyens de transport utilisés, devront être spécifiés aux Organismes afin de faciliter leur arrivée sur le lieu de la manifestation.

### 5. TRANSPORT LOCAL – NAVETTE DE L'HOTEL AU TERRAIN DE CONCOURS

**Pas de navette**

### 6. PUBLICITE SUR LES ATHLETES ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)

Les athlètes **sont** autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les athlètes et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

## VI. DIVERS

### 1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

**MEILLEUR CAVALIER CSI \*\*:** (Cadeaux valeur 200 euros)  
**MEILLEURE CAVALIERE CSI \* LADIES:** (Cadeaux valeur 200 euros)  
**MEILLEUR CAVALIER CSI AM B:** (Cadeaux valeur 200 euros)  
**MEILLEUR CHEVAL DE 6 ANS CSI JEUNES CHEVAUX :** (valeur 100 euros)  
**MEILLEUR CHEVAL DE 7 ANS CSI JEUNES CHEVAUX :** (valeur 100 euros)

### 2. PRIX CLASSEMENT (Art. 126, 127, 128)

#### TROPHEE DU MEILLEUR CAVALIER CSI \*\*:

10 points au cavalier classé 1er  
9 points au cavalier classé 2ème  
8 points au cavalier classé 3ème  
7 points au cavalier classé 4ème  
6 points au cavalier classé 5ème  
5 points au cavalier classé 6ème  
4 points au cavalier classé 7ème  
3 points au cavalier classé 8ème  
2 points au cavalier classé 9ème  
1 point au cavalier classé 10ème

#### TROPHEE DE LA MEILLEURE CAVALIERE CSI \* LADIES:

10 points au cavalier classé 1er  
9 points au cavalier classé 2ème  
8 points au cavalier classé 3ème  
7 points au cavalier classé 4ème  
6 points au cavalier classé 5ème  
5 points au cavalier classé 6ème  
4 points au cavalier classé 7ème  
3 points au cavalier classé 8ème  
2 points au cavalier classé 9ème  
1 point au cavalier classé 10ème

**TROPHEE DU MEILLEUR CAVALIER CSI AM B:**

10 points au cavalier classé 1er  
9 points au cavalier classé 2<sup>ème</sup>  
8 points au cavalier classé 3<sup>ème</sup>  
7 points au cavalier classé 4<sup>ème</sup>  
6 points au cavalier classé 5<sup>ème</sup>  
5 points au cavalier classé 6<sup>ème</sup>  
4 points au cavalier classé 7<sup>ème</sup>  
3 points au cavalier classé 8<sup>ème</sup>  
2 points au cavalier classé 9<sup>ème</sup>  
1 point au cavalier classé 10<sup>ème</sup>

**TROPHEE DU MEILLEUR CHEVAL DE 6 ANS CSI JEUNES CHEVAUX :**

10 points au cavalier classé 1er  
9 points au cavalier classé 2<sup>ème</sup>  
8 points au cavalier classé 3<sup>ème</sup>  
7 points au cavalier classé 4<sup>ème</sup>  
6 points au cavalier classé 5<sup>ème</sup>  
5 points au cavalier classé 6<sup>ème</sup>  
4 points au cavalier classé 7<sup>ème</sup>  
3 points au cavalier classé 8<sup>ème</sup>  
2 points au cavalier classé 9<sup>ème</sup>  
1 point au cavalier classé 10<sup>ème</sup>

**TROPHEE DU MEILLEUR CHEVAL DE 7 ANS CSI JEUNES CHEVAUX :**

10 points au cavalier classé 1er  
9 points au cavalier classé 2<sup>ème</sup>  
8 points au cavalier classé 3<sup>ème</sup>  
7 points au cavalier classé 4<sup>ème</sup>  
6 points au cavalier classé 5<sup>ème</sup>  
5 points au cavalier classé 6<sup>ème</sup>  
4 points au cavalier classé 7<sup>ème</sup>  
3 points au cavalier classé 8<sup>ème</sup>  
2 points au cavalier classé 9<sup>ème</sup>  
1 point au cavalier classé 10<sup>ème</sup>

### **3. DISTRIBUTION DES PRIX**

Le propriétaire du cheval/poney qui gagne le Grand Prix est invité à la distribution des prix.

Les 8 premiers cavaliers classés seront invités à la remise des prix en tenue et à cheval.

### **4. DEDUCTIONS**

Cavaliers Etrangers

L'article 30.II de la loi de Finance de 1990, en modifiant l'art 182B du CGI soumet les rémunérations versées à compter du 1er janvier 1990, à des personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies et utilisées en France, à une retenue à la source spécifique de 15% sous réserve des dispositions des conventions internationales.

### **5. ASSURANCES**

"Tout athlète ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout athlète ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

## 6. FICHES DE SECURITE

CARO

## 7. SYSTEME DE CHRONOMETRAGE

Nom du fabricant: MICRO GATE 22030014A      Modèle : RACE TIME 2

## 8. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

Les détails concernant les titres nécessaires d'accès dans les enceintes de la manifestation pour les propriétaires, palefreniers, athlètes et autres personnes doivent être spécifiés.

## 9. MEDECIN / SERVICE MEDICAL

Nom: Dr Assed Salem      Téléphone: 0033 6 24 09 73 81

## 10. MARECHAL FERRANT

Nom: Ludovic Taugourdeau      Téléphone: 0033 6 12 39 16 09

## VII. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)

### 1. INSPECTION DES CHEVAUX

Date :19/08/2009 à partir de 14h00

Suite le 20/08/2009 à partir de 8h00

### 2. VETERINAIRE DU CONCOURS:

Nom: Dr Brogniez  
Adresse: 18 rue des Champs  
78 470 St Lambert des Bois

### 3. FORMALITES DOUANIERES

Adresse: Direction des Services Vétérinaires  
Rue des Quatre Filles  
28230 EPERNON  
Téléphone: 0033 2 37 83 47 87      Fax: 0033 2 37 83 71 41

### 4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la période et le protocole de quarantaine, etc. VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS. En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.

**5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS**

Nom: Laboratoire des Courses Hippiques

Adresse: 15 rue du paradis  
91370 Verrières le buisson

Téléphone: 0033 1 69 75 28 29 Fax: 0033 1 69 75 28 29

Adresse E-mail:

## **CE TEXTE DOIT ETRE INTEGRALEMENT IMPRIME DANS LE PROGRAMME**

### **CODE DE CONDUITE FEI**

#### **POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX**

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les athlètes doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.

La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1000, Lausanne 5, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: [www.horsesport.org](http://www.horsesport.org).

## EPREUVES

**Les compétitions Internationales ne devraient pas commencer avant 8h00 ni finir après 23h00**

### Horaire préliminaire

1<sup>er</sup> jour (20/08/2009 à 9h00)

2<sup>ème</sup> jour (21/05/2009 à 8h30)

3<sup>ème</sup> jour (22/08/2009 à 8h30)

4<sup>ème</sup> jour (23/08/2009 à 8h30)

### DOTATION TOTALE BRUT:

**CSI\*\* : 41 250 €**

**CSI\* LADIES: 7 250 €**

**CSI 6 & 7 ANS : 11 500 €**

**CSI AM-B: 1 900 €**

TOTAL: 61 900 + cadeaux

+ valeur de prix en nature (si applicable)

Nom de l'épreuve

Montants (Monnaie)

### Jeudi 20 août

Epreuve No 1 CSI \* Ladies

1 500 €

Epreuve No 2 CSI 6 ans

1 000 €

Epreuve No 3 CSI 7 ans

1 500 €

Epreuve No 4 CSI \*\*

1 500 €

### Vendredi 21 août

Epreuve No 5 CSI \*\* + Ladies

1 500 €

Epreuve No 6 CSI 6 ans

1 200 €

Epreuve No 7 CSI 7 ans

1 800 €

Epreuve No 8 CSI \*\*

7 000 €

Epreuve No 9 CSI AM B

500 €

Epreuve No 10 CSI \*\*

2 500 €

Liste de contrôle pour Avant-Programme  
Saut d'Obstacles 2009

**Samedi 22 août**

Epreuve No 11 CSI 6 ans FINALE	2 500 €
Epreuve No 12 CSI 7 ans FINALE	3 500 €
Epreuve No 13 CSI **	2 500 €
Epreuve No 14 CSI **	4 000 €
Epreuve No 15 CSI * Ladies	2 000 €
Epreuve No 16 CSI AM B	600 €

**Dimanche 23 août**

Epreuve No 17 CSI **	3 000 €
Epreuve No 18 CSI * Ladies Grand Prix	3 000 €
Epreuve No 19 CSI** Grand Prix <small>Epreuve comptant pour le classement ROLEX RANKING</small>	20 000 €
Epreuve No 20 CSI AM B Grand Prix	800 €

**IMPORTANT**

La valeur du 1er prix doit être le 1/3 du total des gains distribués pour la compétition. Le nombre minimal de gains proposés pour chaque compétition doit être alloué sur la base d'un gain pour chaque groupe de 4 athlètes entamé, avec un minimum de cinq gains. Le montant total des gains indiqué pour chaque compétition dans le programme doit être distribué (GR Art 127, 128).

Les détails de la répartition des gains pour les 8 premières places et les gains en espèces pour la dernière place doivent être fournis pour toutes les compétitions. Il est recommandé de distribuer les gains en espèces en réduisant graduellement les écarts parmi les athlètes classés. La FEI se réserve le droit de modifier les montants à distribuer proposés si nécessaire.

La valeur de tout prix en nature doit être mentionnée, ainsi que la marque et le modèle pour les voitures.

\* \* \* \* \*

**Instructions pour la répartition des gains:**

- 33% des gains pour la 1<sup>ère</sup> place;
- de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> place : répartition suivant un ordre de distribution décroissant raisonnable.
- indiquer le montant assigné au dernier compétiteur classé, qui devrait correspondre au montant d'engagement ou au coût de participation à la compétition ;
- 25% des concurrents doivent recevoir un gain (un prix pour chaque groupe de 4 athlètes entamé).

## JEUDI 20 AOÛT 2009

### COMPETITION No 1 (prévue à 9h00)

#### CSI \* Ladies

Barème A au chronomètre sans barrage (art 238.2.1)

Vitesse / Temps accordé : 350m/min

Hauteur des obstacles: 1,20 m max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 1 500 €

Répartition des prix :	1er : 375€	2ème : 285€
	3ème : 225€	4ème : 180€
	5ème : 150€	6ème : 120€
	7ème : 90€	8ème : 75€

Dernier classé : 15 €

\* \* \* \* \*

### COMPETITION No 2 (prévue à la suite)

#### CSI 6 ans

Les chevaux de 6 ans et de 7 ans disputeront le même parcours, quelques obstacles étant surélevés et/ou élargis pour les 7 ans (10 cm environ).

Barème A sans chronomètre sans barrage (art 238.1.1)

Vitesse / Temps accordé : 350 m/m

Hauteur des obstacles: 1,25 m max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 1 000 €

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 250 €	2 <sup>ème</sup> : 190 €
	3 <sup>ème</sup> : 150 €	4 <sup>ème</sup> : 120 €
	5 <sup>ème</sup> : 100 €	6 <sup>ème</sup> : 80 €
	7 <sup>ème</sup> : 60 €	8 <sup>ème</sup> : 50 €

Dernier classé : 10 €

\* \* \* \* \*

Liste de contrôle pour Avant-Programme  
Saut d'Obstacles 2009

**COMPETITION No 3** (prévue à la suite)

**CSI 7 ans**

Les chevaux de 6 ans et de 7 ans disputeront le même parcours, quelques obstacles étant surélevés et/ou élargis pour les 7 ans (10 cm environ).

Barème A sans chronomètre sans barrage (art 238.1.1)

Vitesse / Temps accordé : 350 m/m

Hauteur des obstacles: 1,35 m max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 1 500 €

Répartition des prix :	1er : 375€	2ème : 285€
	3ème : 225€	4ème : 180€
	5ème : 150€	6ème : 120€
	7ème : 90€	8ème : 75€

Dernier classé: 10 €

\* \* \* \* \*

**COMPETITION No 4** (prévue à la suite)

**CSI \*\* PETIT TOUR**

Epreuve spéciale en 2 phases (art 274.5.2)

1ère phase au barème A sans chrono, 2ème phase au barème A avec chrono ouverte à tous chevaux ayant terminé la 1ère phase sans élimination ou abandon. Le classement s'établit selon les pénalités des deux phases et le temps selon la 2ème phase.

Vitesse / Temps accordé : 350m/min

Hauteur des obstacles: 1,25 m max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 1500 €

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 375 €	2 <sup>ème</sup> : 285 €
	3 <sup>ème</sup> : 225 €	4 <sup>ème</sup> : 180 €
	5 <sup>ème</sup> : 150 €	6 <sup>ème</sup> : 120 €
	7 <sup>ème</sup> : 90 €	8 <sup>ème</sup> : 75 €

Dernier classé: 10 €

\* \* \* \* \*

## VENDREDI 21 AOÛT 2009

### **COMPETITION No 5** (prévue à 8H30)

#### CSI \*\* PETIT TOUR Ladies

Barème A au chronomètre sans barrage (art 238.2.1)

Vitesse / Temps accordé : 350m/min

Hauteur des obstacles: 1,25 m max

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve: 1500 €

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 375 €	2 <sup>ème</sup> : 285 €
	3 <sup>ème</sup> : 225 €	4 <sup>ème</sup> : 180 €
	5 <sup>ème</sup> : 150 €	6 <sup>ème</sup> : 120 €
	7 <sup>ème</sup> : 90 €	8 <sup>ème</sup> : 75 €

Dernier classé 10 €

\* \* \* \* \*

### **COMPETITION No 6** (prévue à la suite)

#### CSI 6 ans

Les chevaux de 6 ans et de 7 ans disputeront le même parcours, quelques obstacles étant surélevés et/ou élargis pour les 7 ans (10 cm environ).

Epreuve spéciale en 2 phases art 274.5.2

1<sup>ère</sup> phase au barème A sans chrono, 2<sup>ème</sup> phase au barème A avec chrono ouverte à tous chevaux ayant terminé la 1<sup>ère</sup> phase sans élimination ou abandon. Le classement s'établit selon les pénalités des deux phases et le temps selon la 2<sup>ème</sup> phase.

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Hauteur des obstacles: 1,25m max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 1 200 €

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 300 €	2 <sup>ème</sup> : 228 €
	3 <sup>ème</sup> : 180 €	4 <sup>ème</sup> : 144 €
	5 <sup>ème</sup> : 120 €	6 <sup>ème</sup> : 96 €
	7 <sup>ème</sup> : 72 €	8 <sup>ème</sup> : 60 €

Dernier classé 10 €

\* \* \* \* \*

Liste de contrôle pour Avant-Programme  
Saut d'Obstacles 2009

**COMPETITION No 7** (prévue à la suite)

**CSI 7 ans**

Les chevaux de 6 ans et de 7 ans disputeront le même parcours, quelques obstacles étant surélevés et/ou élargis pour les 7 ans (10 cm environ).

Epreuve spéciale en 2 phases art 274.5.2

1<sup>ère</sup> phase au barème A sans chrono, 2<sup>ème</sup> phase au barème A avec chrono ouverte à tous chevaux ayant terminé la 1<sup>ère</sup> phase sans élimination ou abandon. Le classement s'établit selon les pénalités des deux phases et le temps selon la 2<sup>ème</sup> phase.

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Hauteur des obstacles: 1,35m max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 1 800 €

Répartition des prix :

1 <sup>er</sup> :	450 €	2 <sup>ème</sup> :	342 €
3 <sup>ème</sup> :	270 €	4 <sup>ème</sup> :	216 €
5 <sup>ème</sup> :	180 €	6 <sup>ème</sup> :	144 €
7 <sup>ème</sup> :	108 €	8 <sup>ème</sup> :	90 €

Dernier classé : 15 €

\* \* \* \* \*

**COMPETITION No 8** (prévue à la suite)

**CSI \*\* GRAND TOUR**

Barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre (art 238.2.2)

Barrage: OUI

Vitesse / Temps accordé : 375m/min

Hauteur des obstacles: 1,45 m max

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve: 7 000 €

Répartition des prix :

1 <sup>er</sup> :	1 750 €	2 <sup>ème</sup> :	1 330 €
3 <sup>ème</sup> :	1 050 €	4 <sup>ème</sup> :	840 €
5 <sup>ème</sup> :	700 €	6 <sup>ème</sup> :	560 €
7 <sup>ème</sup> :	420 €	8 <sup>ème</sup> :	350 €

Dernier classé : 45 €

\* \* \* \* \*

Liste de contrôle pour Avant-Programme  
Saut d'Obstacles 2009

**COMPETITION No 9** (prévue à la suite)

**CSI AM-B**

Barème A au chrono sans barrage (art 238.2.1)

Vitesse / Temps accordé : 350m/min

Hauteur des obstacles: 1,15 m max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 500 €

Répartition des prix :

1 <sup>er</sup> :	145 €	2 <sup>ème</sup> :	95 €
3 <sup>ème</sup> :	75 €	4 <sup>ème</sup> :	60 €
5 <sup>ème</sup> :	50 €	6 <sup>ème</sup> :	40 €
7 <sup>ème</sup> :	30 €	8 <sup>ème</sup> :	25 €

Dernier classé : 10 €

\* \* \* \* \*

**COMPETITION No 10** (prévue à la suite)

**CSI \*\* MOYEN TOUR**

Epreuve spéciale en 2 phases art (274.5.2 )

1<sup>ère</sup> phase au barème A sans chrono, 2<sup>ème</sup> phase au barème A avec chrono ouverte à tous chevaux ayant terminé la 1<sup>ère</sup> phase sans élimination ou abandon. Le classement s'établit selon les pénalités des deux phases et le temps selon la 2<sup>ème</sup> phase.

Vitesse / Temps accordé : 350m/min

Hauteur des obstacles: 1,35 m max

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve: 2500 €

Répartition des prix : 2500 €

Répartition des prix :

1 <sup>er</sup> :	625 €	2 <sup>ème</sup> :	475 €
3 <sup>ème</sup> :	375 €	4 <sup>ème</sup> :	300 €
5 <sup>ème</sup> :	250 €	6 <sup>ème</sup> :	200 €
7 <sup>ème</sup> :	150 €	8 <sup>ème</sup> :	125 €

Dernier classé : 20 €

\* \* \* \* \*

## **SAMEDI 22 AOÛT 2009**

### **COMPETITION No 11** (prévue à 8h30)

#### **CSI 6 ans FINALE**

Les chevaux de 6 ans et de 7 ans disputeront le même parcours, quelques obstacles étant surélevés et/ou élargis pour les 7 ans (10 cm environ).

Barème A sans chronomètre avec barrage au chronomètre (art 238.1.2)

Barrage: OUI

Vitesse / Temps accordé :350m/mn

Hauteur des obstacles: 1,30m max

Nombre de chevaux par athlète : **2**

Dotation totale de l'épreuve: **2 500 €**

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 625 €	2 <sup>ème</sup> : 475 €
	3 <sup>ème</sup> : 375 €	4 <sup>ème</sup> : 300 €
	5 <sup>ème</sup> : 250 €	6 <sup>ème</sup> : 200 €
	7 <sup>ème</sup> : 150 €	8 <sup>ème</sup> : 125 €

Dernier classé : 20 €

\* \* \* \* \*

### **COMPETITION No 12** (prévue à la suite)

#### **CSI 7 ans FINALE**

Les chevaux de 6 ans et de 7 ans disputeront le même parcours, quelques obstacles étant surélevés et/ou élargis pour les 7 ans (10 cm environ).

Barème A sans chronomètre avec barrage au chronomètre (art 238.1.2)

Barrage: OUI

Vitesse / Temps accordé :350m/mn

Hauteur des obstacles:1,40m max

Nombre de chevaux par athlète : **2**

Dotation totale de l'épreuve: **3 500 €**

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 875 €	2 <sup>ème</sup> : 665 €
	3 <sup>ème</sup> : 525 €	4 <sup>ème</sup> : 420 €
	5 <sup>ème</sup> : 350 €	6 <sup>ème</sup> : 280 €
	7 <sup>ème</sup> : 210 €	8 <sup>ème</sup> : 175 €

Dernier classé 25 €

\* \* \* \* \*

Liste de contrôle pour Avant-Programme  
Saut d'Obstacles 2009

**COMPETITION No 13** (prévue à la suite)

**CSI \*\* MOYEN TOUR**

Epreuve au barème A en 2 phases au chronomètre (Art.274.5.3)

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Hauteur des obstacles: 1,35M max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 2 500 €

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 625 €	2 <sup>ème</sup> : 475 €
	3 <sup>ème</sup> : 375 €	4 <sup>ème</sup> : 300 €
	5 <sup>ème</sup> : 250 €	6 <sup>ème</sup> : 200 €
	7 <sup>ème</sup> : 150 €	8 <sup>ème</sup> : 125 €

Dernier classé : 20 €

\* \* \* \* \*

**COMPETITION No 14** (prévue à la suite)

**CSI \*\* GRAND TOUR**

Barème A au chronomètre sans barrage (art 238.2.1)

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Hauteur des obstacles: 1,40M max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 4000 €

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 1000 €	2 <sup>ème</sup> : 760 €
	3 <sup>ème</sup> : 600 €	4 <sup>ème</sup> : 480 €
	5 <sup>ème</sup> : 400 €	6 <sup>ème</sup> : 320 €
	7 <sup>ème</sup> : 240 €	8 <sup>ème</sup> : 200 €

Dernier classé 30 €

\* \* \* \* \*

Liste de contrôle pour Avant-Programme  
Saut d'Obstacles 2009

**COMPETITION No 15** (prévue à la suite)

**CSI \* Ladies**

Epreuve spéciale en 2 phases art 274.5.2

1<sup>ère</sup> phase au barème A sans chrono, 2<sup>ème</sup> phase au barème A avec chrono ouverte à tous chevaux ayant terminé la 1<sup>ère</sup> phase sans élimination ou abandon. Le classement s'établit selon les pénalités des deux phases et le temps selon la 2<sup>ème</sup> phase.

Vitesse / Temps accordé : 350m/min

Hauteur des obstacles: 1,30 m max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 2 000 €

Répartition des prix :

1 <sup>er</sup> :	625 €	2 <sup>ème</sup> :	475 €
3 <sup>ème</sup> :	375 €	4 <sup>ème</sup> :	300 €
5 <sup>ème</sup> :	250 €	6 <sup>ème</sup> :	200 €
7 <sup>ème</sup> :	150 €	8 <sup>ème</sup> :	125 €

Dernier classé : 20 €

\* \* \* \* \*

**COMPETITION No 16** (prévue à la suite)

**CSI AM-B**

Epreuve spéciale en 2 phases art 274.5.2

1<sup>ère</sup> phase au barème A sans chrono, 2<sup>ème</sup> phase au barème A avec chrono ouverte à tous chevaux ayant terminé la 1<sup>ère</sup> phase sans élimination ou abandon. Le classement s'établit selon les pénalités des deux phases et le temps selon la 2<sup>ème</sup> phase.

Vitesse / Temps accordé : 350m/min

Hauteur des obstacles: 1,15-1,20 m max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 600 €

Répartition des prix :

1 <sup>er</sup> :	150 €	2 <sup>ème</sup> :	114 €
3 <sup>ème</sup> :	90 €	4 <sup>ème</sup> :	72 €
5 <sup>ème</sup> :	60 €	6 <sup>ème</sup> :	48 €
7 <sup>ème</sup> :	36 €	8 <sup>ème</sup> :	30 €

Dernier classé : 10 €

\* \* \* \* \*

## **DIMANCHE 23 AOÛT 2009**

### **COMPETITION No 17** (prévue à 8h30)

#### **CSI \*\*MOYEN TOUR**

Epreuves à difficultés progressive

vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Hauteur des obstacles: 1,40M max

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve: 3 000 €

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 750 €	2 <sup>ème</sup> : 570 €
	3 <sup>ème</sup> : 450 €	4 <sup>ème</sup> : 360 €
	5 <sup>ème</sup> : 300 €	6 <sup>ème</sup> : 240 €
	7 <sup>ème</sup> : 180 €	8 <sup>ème</sup> : 150 €

Dernier classé : 25 €

\* \* \* \* \*

### **COMPETITION No 18** (prévue à la suite)

#### **CSI \* Ladies GRAND PRIX**

Barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre (art 238.2.2)

Vitesse / Temps accordé : 350m/min

Hauteur des obstacles: 1,30-1,35 m max

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve: 3 000 €

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 750 €	2 <sup>ème</sup> : 570 €
	3 <sup>ème</sup> : 450 €	4 <sup>ème</sup> : 360 €
	5 <sup>ème</sup> : 300 €	6 <sup>ème</sup> : 240 €
	7 <sup>ème</sup> : 180 €	8 <sup>ème</sup> : 150 €

Dernier classé 30 €

\* \* \* \* \*

Liste de contrôle pour Avant-Programme  
Saut d'Obstacles 2009

**COMPETITION No 19** (prévue à la suite)

**CSI \*\* GRAND PRIX**

**Epreuve comptant pour le classement ROLEX RANKING**

Barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre (art 238.2.2)

Barrage: OUI

vitesse / Temps accordé : 375m/mn

Hauteur des obstacles: 1,45M max

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve: 20 000 €

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 5000 €	2 <sup>ème</sup> : 3800 €
	3 <sup>ème</sup> : 3000 €	4 <sup>ème</sup> : 2400 €
	5 <sup>ème</sup> : 2000 €	6 <sup>ème</sup> : 1600 €
	7 <sup>ème</sup> : 1200 €	8 <sup>ème</sup> : 1000 €

Dernier classé : 100 €

\* \* \* \* \*

**COMPETITION No 20** (prévue à la suite)

**CSI AM-B GRAND PRIX**

Barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre (art 238.2.2)

Barrage: OUI

vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Hauteur des obstacles: 1,20-1,25 M max

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve: 800 €

Répartition des prix :	1 <sup>er</sup> : 200 €	2 <sup>ème</sup> : 152 €
	3 <sup>ème</sup> : 120 €	4 <sup>ème</sup> : 96 €
	5 <sup>ème</sup> : 80 €	6 <sup>ème</sup> : 64 €
	7 <sup>ème</sup> : 48 €	8 <sup>ème</sup> : 40 €

Dernier classé : 10 €

\* \* \* \* \*

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET SIGNE  
ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU' AUX FEDERATIONS ET  
ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**